

## En Martinique, 2 140 personnes travaillent dans le secteur culturel

*En Martinique, 1 600 établissements relèvent du secteur de la culture et emploient 2 140 personnes, en 2010. Les arts visuels, qui couvrent un large champ d'activités, concentrent, à eux seuls, près du tiers de ces établissements. À l'image du tissu productif de l'île, les établissements culturels sont concentrés dans l'agglomération Centre et emploient peu de salariés. Neuf établissements culturels sur dix n'ont aucun salarié. Les hommes y sont majoritaires, notamment dans les activités liées au spectacle. Finalement, malgré un niveau de diplôme supérieur à la moyenne, certaines professions se caractérisent par une certaine instabilité, le non-salariat et des contrats à durée limitée très fréquents, en lien direct avec la pratique d'activités telles que le spectacle vivant.*

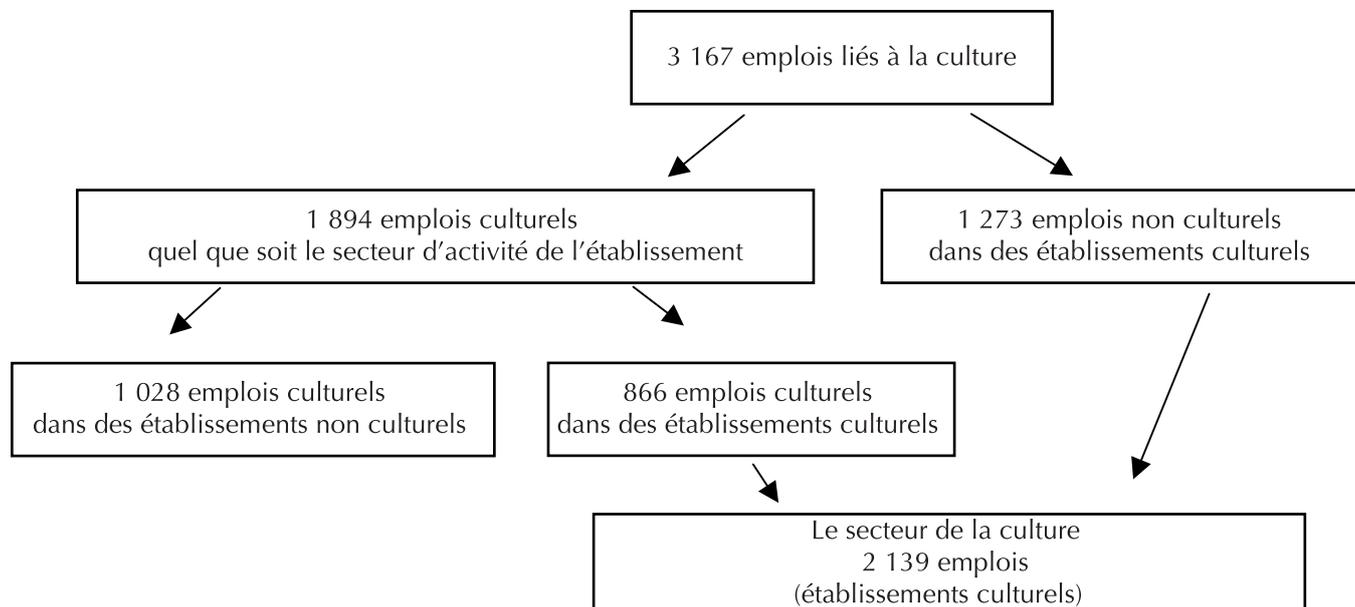
La Martinique, comme d'autres régions françaises, considère la culture et le secteur culturel comme des atouts essentiels pour renforcer son attrait, dans un contexte de globalisation et de transformations sociales avec la révolution numérique. L'intégration du secteur culturel dans les stratégies de développement local constitue un enjeu important. Définir les atouts et les faiblesses de ce secteur constitue une première étape dans la mise en œuvre de ces stratégies.

### 2 140 emplois dans les établissements culturels

En Martinique, les activités culturelles génèrent de manière directe ou indirecte 3 170 emplois. Parmi eux, 1 900 sont des emplois culturels dont 870 répertoriés dans des établissements culturels et 1 030 dans des établissements non culturels. En effet, des entreprises dont l'activité principale ne relève pas de la culture peuvent

### Graphique 1 : Dans les établissements culturels, trois emplois sur cinq sont non culturels

Répartition des emplois liés à la culture en 2010, en Martinique





offrir des emplois culturels, comme par exemple, un designer dans l'industrie automobile. Par ailleurs, 1 270 des 3 170 emplois liés à la culture sont des emplois non culturels offerts dans un établissement culturel, comme par exemple un comptable dans une maison d'édition. Ainsi, en 2010, 2 140 personnes déclarent travailler dans des établissements culturels, soit 1,6 % de la population active ayant un emploi. (*graphique 1*) Et trois emplois sur cinq dans les établissements culturels ne relèvent pas de la culture, mais essentiellement d'activités administratives (440 personnes).

### La culture : un secteur au masculin

Les hommes sont plus présents que les femmes dans le secteur culturel (55 %). (*graphique 2*) Comparée à l'ensemble des actifs travaillant dans la région (49 % d'hommes et 51 % de femmes), leur présence est encore plus marquée dans le secteur culturel. Largement majoritaires dans les emplois culturels (66 %), les hommes n'occupent que 47 % des emplois non culturels. Les artistes et les architectes sont les métiers les plus masculins des établissements culturels (80 %). A l'inverse, les femmes sont majoritaires (71 %) uniquement dans le secteur de la documentation et de l'archivage.

### Plus de diplômés dans la culture

Les deux tiers des personnes travaillant dans les établissements culturels sont titulaires d'un diplôme au moins équivalent au baccalauréat (contre 48 % dans l'ensemble des actifs occupés). Le niveau de diplôme des actifs dans la culture est bien plus élevé que celui de la totalité des actifs martiniquais : 40 % des actifs dans les établissements culturels sont titulaires d'un diplôme universitaire contre 29 % dans l'ensemble de la population active. (*graphique 3*) Les métiers culturels exigent souvent des diplômes et des qualifications techniques spécifiques et reconnues. Dans les établissements culturels, les métiers

non culturels rassemblent 60 % de la totalité des emplois. Ces métiers non culturels sont essentiellement des professions administratives (34,5 %). Au sein des établissements relevant de la culture, les individus exerçant un métier culturel sont plus diplômés que ceux qui exercent un métier non culturel : la moitié des personnes exerçant un métier culturel sont titulaires d'un diplôme universitaire contre le tiers pour celles exerçant un métier non culturel. En lien avec le niveau de diplôme plus élevé, dans le secteur de la culture, 35 % des actifs sont des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

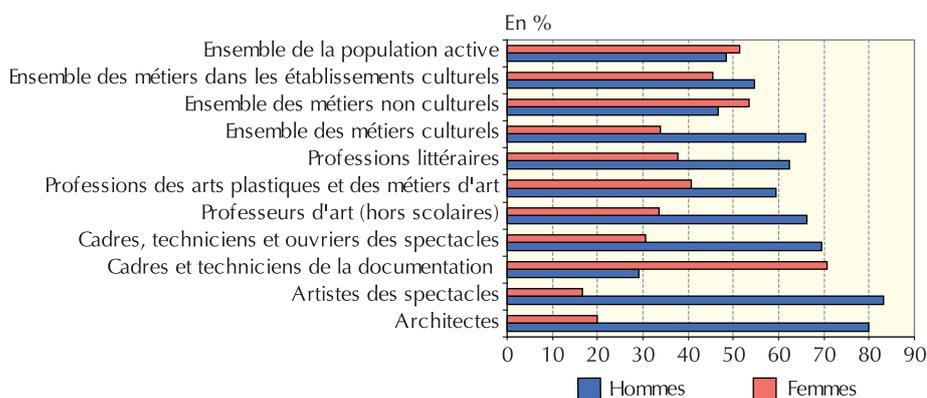
Dans le domaine culturel, les architectes sont les plus diplômés : 90 % des architectes disposent nécessairement d'un diplôme universitaire. Dans l'univers du spectacle, posséder un diplôme universitaire n'est pas indispensable pour travailler. De ce fait, les diplômés du supérieur sont plus rares dans ce domaine ; seul un tiers des artistes de spectacle, des cadres, des techniciens et ouvriers du spectacle détiennent un diplôme universitaire.

### Deux fois plus de non-salariés dans les établissements culturels

La part des non-salariés (artisans, commerçants et professions libérales) dans le secteur de la culture est deux fois plus importante que dans l'ensemble de la population active occupée de l'île : 28 % contre 13 %. Par ailleurs, 36 % des actifs non salariés des établissements culturels exercent des professions de l'information et des arts. Dans le secteur de la culture, les actifs travaillent majoritairement à temps complet (81 %). Cependant, le temps partiel est plus fréquent dans la culture que dans l'ensemble de la population active (19 % contre 16 %). Les femmes sont plus concernées par le travail à temps partiel que les hommes. Cependant, le temps partiel masculin est plus fréquent dans les établissements culturels, que dans la population active : 14 % des hommes et 26 % des femmes travaillent à temps partiel, contre respectivement 9 % et 22 % dans l'ensemble des actifs en emploi. Le secteur

## Graphique 2 : Davantage d'hommes parmi les actifs exerçant un métier culturel

Répartition des individus selon le sexe et la famille de métier en Martinique

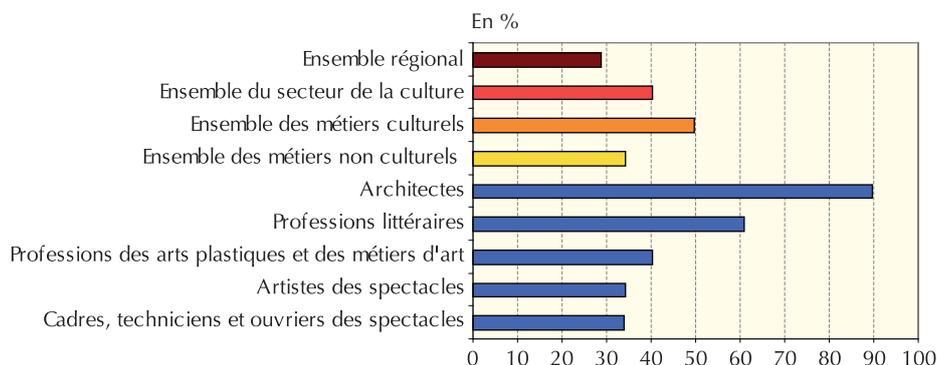


Champ : Ensemble des 2 139 emplois des établissements culturels, en Martinique.

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

### Graphique 3 : Moins diplômés dans le spectacle

Part des individus titulaires d'un diplôme universitaire selon le domaine d'activité



Source : Insee, Recensement de la population 2010.

de la culture favorise le temps partiel. Ce secteur étant fortement masculinisé, la proportion d'hommes à temps partiel est plus forte que pour l'ensemble des actifs. Par exemple, un professeur d'art (hors scolaires) sur deux travaille à temps partiel.

#### Des postes CDD de courte durée

En 2010, 4 300 postes<sup>1</sup> ont été pourvus dans les établissements culturels ; ces postes ont concerné 1 000 salariés. Leur durée est souvent courte : la moitié d'entre eux ne dépassent pas quatre mois et pour un quart des postes, la durée maximum est de 30 jours. Ces postes sont relativement peu stables : six contrats de travail sur dix sont à durée déterminée (tableau 1), soit deux fois plus que la moyenne régionale. En particulier, dans les arts visuels et le spectacle, près de neuf contrats sur dix sont des CDD. Par ailleurs, la saisonnalité de l'emploi dans le secteur de la culture et le développement de manifestations événementielles entraînent plus fréquemment qu'ailleurs, le cumul d'activités. Huit salariés sur dix travaillant une heure ou plus dans le secteur culturel sont également employés en dehors de ce secteur ; ils sont 94 % dans le spectacle

vivant. Dans le secteur culturel, quatre CDD sur dix ont été signés au cours de la très haute saison touristique en Martinique (de janvier à mars). Un enjeu<sup>2</sup> serait de réguler les relations d'emploi qui lient les travailleurs artistiques et culturels et leurs employeurs, par exemple, en sécurisant les parcours professionnels ou en favorisant la mobilité intersectorielle.

Dans le secteur culturel, les rémunérations sont très hétérogènes et inégalitaires. L'architecture est le secteur où les rémunérations moyennes annuelles sont les plus élevées (23 250 euros) en rapport avec les qualifications de niveau supérieur demandées. Par ailleurs, dans ce domaine d'activité, la quasi totalité des postes sont des activités principales. Cependant, pour les autres salariés du secteur culturel qui en représentent la grande majorité, il s'agit rarement de leur emploi principal : c'est le cas pour la moitié d'entre eux. De ce fait, les rémunérations, chutent à 11 000 € en moyenne annuelle.

Dans le secteur culturel, deux personnes sur cinq travaillent à temps plein, avec 54 % d'hommes, pour une rémunération annuelle moyenne de 23 450 €. L'écart de rémunérations annuelles moyennes, pour des postes à temps plein, entre les hommes et les femmes est de 3 000 € contre 1 000 € pour l'ensemble des actifs occupés. Les femmes y occupent, en effet, plus fréquemment des postes à durée déterminée : 65 % des femmes occupent un poste à durée déterminée, soit cinq points de plus que les hommes. Exercer un métier culturel au sein du secteur de la culture ou non et être un homme ou une femme n'influent pas sur le risque de faire partie du dernier décile des personnes les moins rémunérées, contrairement à l'âge (un jeune de moins de 30 ans a près de quatre fois plus de chance de faire partie des 10 % des personnes les moins rémunérées qu'une personne âgée entre 30 et 50).

#### Tableau 1 : Une large majorité de poste en CDD

Types de contrat de travail

	En nombre et %	
	Effectif	Part
Contrats à durée indéterminée	1 250	29,1
Contrats à durée déterminée	2 650	61,6
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	60	1,4
Autres types de contrat	340	7,9

Source : Insee, DADS 2010.

<sup>1</sup> Dans les statistiques produites par les DADS, un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Tous les postes occupés par les salariés dans un ou plusieurs établissements, même pour une heure dans l'année, ont été retenus pour cette étude.

<sup>2</sup> D'après le rapport « Culture et Médias 2030, Prospective de politiques culturelles » réalisé par le Département des Études, de la Prospective et des Statistiques, sous la direction du ministère de la Culture et de la Communication.



### Une hausse de l'emploi surtout chez les non salariés

Le nombre d'emplois dans les établissements culturels a augmenté de 4,4 %, entre 2007 et 2010 et la part de ces emplois dans l'ensemble de la population active est passée de 1,4 % à 1,6 %. Avec une hausse annuelle moyenne de 9 % entre 2007 et 2010, les non salariés ont progressé plus rapidement que les salariés, notamment les architectes ainsi que les artistes, cadres, techniciens et ouvriers des spectacles. Dans les établissements culturels, l'emploi à temps complet a progressé légèrement plus vite que l'emploi à temps partiel, respectivement + 1,5 % et + 1,2 % par an entre 2007 et 2010 (contre - 0,4 % et + 1,5 % au niveau régional). Les artistes ont été les premiers bénéficiaires de cette progression : en 2010, ils sont 72 % à travailler à temps complet, contre 59 % en 2007. Dans le même temps, le temps partiel a augmenté de 13 % par an chez les non salariés alors qu'il a baissé de 1,5 % par an chez les salariés.

### Une offre culturelle relayée par 1 600 établissements

En 2010, la Martinique totalise près de 1 600 établissements relevant du champ culturel. Le département affiche ainsi, une densité de l'offre culturelle élevée : 4 établissements culturels pour 1 000 habitants. Avec 10 % de l'emploi régional et 9 % du PIB de l'île<sup>3</sup>, le tourisme est un facteur explicatif car il stimule l'économie présenteielle<sup>4</sup>. Dans le classement des densités de l'offre culturelle des régions de France, la Martinique se positionne à la 4ème place, après l'Île-de-France (7,3 pour 1 000), la Guadeloupe (4,6 pour 1 000) et la Provence-Alpes-Côte d'Azur (4,4 pour 1 000). En Martinique, comme en France métro-

politaine et les autres départements des Antilles-Guyane, les établissements culturels représentent 3 % de l'ensemble des établissements de la région.

Avec près du tiers des établissements culturels de la région, les arts visuels<sup>5</sup> sont mieux représentés en Martinique que dans les autres DOM, à un niveau proche du national (32 %). La présence en Martinique de l'institut d'arts visuels des départements français d'Amérique (IRAVM<sup>6</sup>) a pu contribuer à ce résultat. Comparée à la France métropolitaine, le secteur de l'audiovisuel et du multimédia est plus important (12 % contre 15 %) dans les DOM. En Martinique, ce secteur concentre 15 % des établissements culturels, contre 12 % pour la France métropolitaine. (tableau 2) L'offre de chaînes de télévision est élevée dans le département. Cette offre a été favorisée par des dispositifs d'aides et de financements publics spécifiques pour soutenir et développer ces domaines, comme par exemple le crédit d'impôt en Outre-mer ou les remises de charges sociales lors de tournages dans le cadre de la loi pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM).

### Neuf établissements culturels sur dix n'ont pas de salarié

A l'image du tissu productif martiniquais, les établissements culturels sont concentrés dans l'agglomération Centre (carte 1) et sont de petite taille : 98 % des établissements culturels emploient moins de dix salariés. Les arts visuels sont l'activité culturelle qui rassemblent le plus d'établissements (500 établissements) et aucun n'emploie plus de neuf salariés. Les plus grands établissements culturels relèvent du domaine de la conservation du patrimoine : 15 % des établissements emploient dix salariés ou plus.

**Tableau 2 : Davantage d'audiovisuel et de multimédia qu'en France métropolitaine**

Répartition des établissements par activité culturelle

	Architecture	Arts visuels	Audiovisuel / Multimédia	Éducation / Formation	Livre et presse	Patrimoine	Publicité	Spectacle vivant	En % Total
Guadeloupe	13,4	25,6	16,4	4,4	8,1	0,9	13,0	18,2	100
Martinique	13,1	31,5	14,7	3,1	6,9	0,8	14,2	15,6	100
Guyane	19,3	30,9	18,6	2,0	3,1	0,7	10,3	15,1	100
Réunion	16,8	26,5	13,7	6,9	4,5	0,9	18,3	12,3	100
France métropolitaine	16,1	32,4	12,1	4,9	6,6	1,3	10,6	16,1	100
France entière	16,1	32,2	12,1	4,9	6,6	1,3	10,7	16,1	100
France hors Ile de France	17,5	34,2	7,6	6,0	5,3	1,6	10,0	17,8	100

Source : Insee, Clap 2010.

<sup>3</sup> Rapport d'information n°547 du Sénat P.17, Michel MAGRAS, mai 2011,

<sup>4</sup> L'économie présenteielle se définit comme l'ensemble des activités locales visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

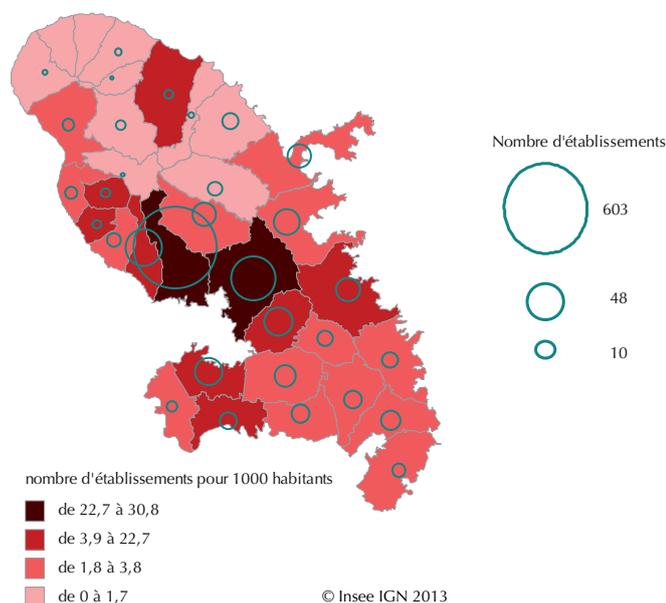
<sup>5</sup> Les activités d'arts visuels regroupent les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, des peintres, des dessinateurs-caricaturistes. Les arts visuels prennent aussi en compte la restauration d'œuvre d'art, la décoration d'intérieur, le design industriel, la création de modèles pour les articles textiles, les articles d'habillement, les chaussures, les bijoux, les meubles et les objets de décoration intérieure.

<sup>6</sup> IRAVM : Institut Régional d'Art Visuel de la Martinique.

<sup>7</sup> Le poids des établissements culturels publics est difficile à évaluer car certaines activités s'exerçant dans le cadre du secteur public, n'ont pas d'autonomie budgétaire et sont donc non statistiquement séparables de leur administration de tutelle. C'est souvent le cas des bibliothèques municipales gérées pour la plupart, en régie municipale.

### Carte 1 : Les établissements culturels concentrés dans la ville capitale

Densité d'établissements culturels par commune en Martinique



Source : Insee, Clap et RP 2010.

Parmi les 1 592 établissements culturels comptabilisés, cinq<sup>7</sup> appartiennent à la sphère publique et emploient 13 % des salariés du secteur. Il s'agit de la régie autonome de la commune de Fort-de-France (Sermac), la bibliothèque centrale de prêt, l'Atrium, les archives départementales et la bibliothèque de l'université des Antilles Guyane. Ce dernier figure parmi les cinq plus gros établissements pourvoyeurs d'emplois du secteur culturel avec France-Antilles Martinique, France télévision, la Fédération des Œuvres Laïques qui est un établissement d'éducation populaire et la mairie de Fort-de-France.

#### Un secteur en évolution

Le projet de création d'une agence de promotion et de diffusion des cultures de l'Outre-mer<sup>8</sup> repris à l'occasion des États Généraux de l'Outre-mer s'est concrétisé en 2012. Cette agence nationale a pour mission de valoriser les arts et la culture issus de l'Outre-mer, d'agir pour les inscrire au sein de réseaux de diffusion culturelle et artistique et d'accompagner les artistes et les acteurs culturels ultramarins en matière de formation, d'information, d'ingénierie économique. Parallèlement, pour la première fois en Outre-mer, l'année 2012 a vu la naissance d'une agence régionale de développement culturel de Martinique.

L'agence martiniquaise doit avoir un rôle principalement d'ingénierie culturelle et d'accompagnement de projets. Au-delà de ces missions premières, elle devrait apporter un soutien à la diffusion, à la professionnalisation des acteurs du milieu. L'action des pouvoirs publics se traduit également par des aides aux projets culturels et des aides directes aux associations culturelles pour leur fonctionnement. Ainsi, 10 660 K€<sup>9</sup> de subventions de l'ensemble des partenaires ont été donnés dans le domaine des arts, des spectacles, des bibliothèques et des musées, contre 8 745 K€ en 2009, soit une augmentation de 21,9 %. En 2010, le domaine des arts, des spectacles et des activités récréatives a été subventionné, à hauteur de 10 030 K€ et 620 K€ ont été répartis dans les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles.

Ainsi, entre 2008 et 2009, le nombre de créations d'entreprises dans le secteur de la culture a doublé : en 2009, plus de 300 entreprises ont été créées contre 140 en 2008. Cette dynamique se poursuit en 2010 avec 310 créations. Au final, entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 2011, le nombre d'établissements intervenant dans le domaine culturel a augmenté en moyenne de 21,6 % par an. Cette forte augmentation a été portée par celle des créations d'établissements dans les arts visuels (+ 28,7 % par an entre 2008 et 2011). Dans ce domaine d'activité, trois établissements sur cinq ont été créés après 2009. Le développement des formations et partenariats proposés à l'IRAVM<sup>10</sup> depuis 2009 peut en être une des explications. Cet enrichissement du cursus dans cet institut est lui-même motivé par une augmentation du nombre d'étudiants<sup>11</sup>.

#### Un potentiel de développement dans le secteur associatif

En Martinique, 990 établissements culturels sont des entrepreneurs individuels et 520, des sociétés commerciales. Ainsi, avec le tiers des établissements culturels dépendant d'une société commerciale (SARL, SARL unipersonnelle, ...) (graphique 4), la Martinique se positionne au même niveau que la France métropolitaine (33 %), et devant la Guadeloupe (31 %). En revanche, son potentiel associatif culturel est proche de celui de la Guadeloupe, mais trois fois plus faible que celui de la France métropolitaine. En effet, la part des associations parmi les établissements culturels se situe à 4 % en Martinique, 3 % en Guadeloupe et 11 % en moyenne nationale. En Martinique, les 60 établissements culturels associatifs emploient 390 salariés. Ces derniers sont très présents dans le domaine du spectacle vivant : trois associations sur

<sup>8</sup> Les États Généraux de l'Outre-mer de 2009 se sont tenus suite à une grève générale qui a paralysé la Martinique en février 2009. Les revendications principales de cette « grève contre la vie chère » étaient une baisse des prix jugés abusifs de certains produits de base, comme le carburant et l'alimentation, ainsi qu'une demande de revalorisation salariale. Ces États Généraux, à l'initiative du gouvernement, se sont organisés autour de huit thèmes de réflexion pour l'avenir des territoires ultramarins. L'un de ces thèmes concernait « l'identité, la culture et la mémoire ».

<sup>9</sup> Les différents montants de subventions mentionnés dans ce paragraphe sont issus des Comptes économiques Antilles-Guyane.

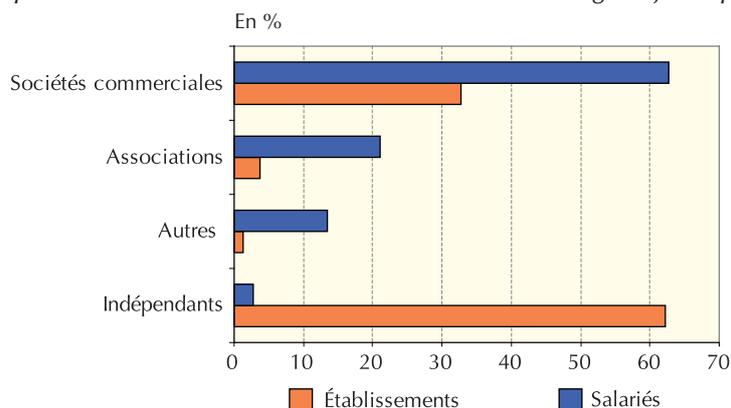
<sup>10</sup> IRAVM : Institut Régional d'Arts Visuels de la Martinique.

<sup>11</sup> cf : Évaluation des diplômés de l'Institut régional d'art visuel de la Martinique réalisée par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).



### Graphique 4 : Plus de la moitié des salariés du secteur culturel travaille dans une société commerciale

Répartition des établissements culturels selon leur catégorie juridique



Source : Insee, Clap 2010.

cinq. La proportion d'établissements culturels non marchands en Martinique avoisine celle de la Guadeloupe ; respectivement 4 % et 3 %. En France métropolitaine, cette proportion est dix fois plus élevée (37 %). Un établissement est considéré comme non marchand lorsque son coût de fonctionnement est assuré à plus de 50 % par des contributions publiques ou privées et non par la vente de sa production. Parmi les 67 établissements culturels non marchands de l'île, 62 ont aussi pour ressources des contributions privées.

#### Des architectes âgés et des artistes jeunes

En moyenne, les actifs exerçant un métier culturel sont âgés de 43 ans. La moyenne d'âge dans ce secteur d'activité est donc semblable à celle de l'ensemble de la population active en emploi.

Dans la culture, 24 % des actifs sont âgés de moins de 35 ans et 19 % ont plus de 55 ans, contre respectivement 21 % et 19 % dans la totalité de la population active. Néanmoins des enjeux de renouvellement des générations peuvent apparaître pour certains métiers culturels. Être architecte nécessite au moins cinq années d'études, d'où l'entrée tardive dans la profession. Âgés en moyenne de 49 ans, ils sont les plus âgés. Les deux tiers ont 45 ans ou plus. De plus, à peine 2,8 % des actifs exerçant un métier culturel et 1,4 % de l'ensemble des actifs travaillent après 65 ans contre 10 % des architectes. Les personnes exerçant des professions dans les arts plastiques et les métiers d'art sont les plus jeunes, âgées en moyenne de 40 ans.

#### 1 900 Martiniquais exercent un emploi culturel

Près de 1 900 personnes déclarent exercer un emploi culturel en Martinique, (tableau 3) soit 1,4 % de la population active ayant un emploi. Ces individus peuvent travailler dans un secteur d'activité culturelle (866 personnes) mais aussi dans d'autres secteurs d'activité qui ne relèvent pas de la culture (1 028 personnes).

Ainsi, elles sont âgées en moyenne de 40 ans et 90 % ont moins de 50 ans. Les trois quarts sont des hommes. Ils travaillent pour des établissements dont l'activité principale est liée au spectacle (43 %) mais aussi à la formation (11 %) et dans des administrations publiques (12 %).

#### ZOOM sur ...

##### Le spectacle vivant martiniquais<sup>12</sup> et la création artistique<sup>13</sup>

Les arts du spectacle vivant et les activités de soutien à ce dernier rassemblent 230 établissements essentiellement marchands (88 %). Ces établissements sont récents : plus du tiers de ces établissements ont débuté leur activité après 2009. Les entrepreneurs individuels sont les plus présents (62 %). En Martinique, 1074 postes ont été pourvus au sein d'un établissement relevant des arts du spectacle vivant ou de ses activités de soutien. La rémunération annuelle moyenne dans ce domaine n'atteint pas les 3 500 €. En lien, la très grande majorité (91 %) des postes dans le spectacle sont des CDD. La moitié des postes n'excèdent pas cinq mois. Par ailleurs, le faible temps partiel (inférieur à un mi-temps) est beaucoup plus fréquent dans le spectacle vivant : 64 % contre 26 % dans le secteur de la culture et 4 % dans l'ensemble de la population active occupée. Dans cette activité, les hommes sont majoritaires : ils occupent 71 % des postes, soit 21 points de plus que dans la culture et 25 points de plus que dans l'ensemble des actifs occupés. Dans le spectacle vivant, la moitié des individus sont âgés de moins de 44 ans. La création artistique concentre 207 établissements, quasiment tous marchands. Dans ces établissements, les postes sont presque tous annexes (Définitions) . La plupart sont des CDD dont la durée moyenne est d'une vingtaine de jours. A ce titre, autour de 750 €, la rémunération annuelle moyenne est très faible.

<sup>12</sup> Pour les besoins de l'étude, la gestion de salles de spectacle est retirée de cette grande famille d'activités culturelles.

<sup>13</sup> Pour les besoins de l'étude, les activités photographiques et les activités spécialisées de design sont enlevées de cette grande famille d'activités culturelles.

**Tableau 3 : Les concepteurs des arts graphiques représentent 25 % de l'emploi culturel***Les métiers culturels en Martinique*

En nombre et %

Métiers	Effectifs	Part en %
Concepteurs des arts graphiques, de la mode et de la décoration	477	25,2
Artistes plasticiens	52	2,7
Ouvriers d'art	58	3,1
Photographes	106	5,6
Artisans d'art	63	3,3
<b>Professions des arts plastiques et des métiers d'art</b>	<b>756</b>	<b>39,9</b>
Assistants de réalisation des spectacles	107	5,6
Directeurs de production de l'audiovisuel et des spectacles	66	3,5
Indépendants du spectacle 0 à 9 salariés	21	1,1
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels	65	3,4
Cadres artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles	39	2,1
<b>Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles</b>	<b>298</b>	<b>15,7</b>
Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	218	11,5
<b>Professeurs d'art (hors établissements scolaires)</b>	<b>218</b>	<b>11,5</b>
Artistes de la musique et du chant	98	5,2
Artistes dramatiques	73	3,9
<b>Artistes des spectacles</b>	<b>171</b>	<b>9</b>
Journalistes et directeurs de journaux et d'éditions	206	10,9
Auteurs littéraires et scénaristes	17	0,9
<b>Professions littéraires</b>	<b>223</b>	<b>11,8</b>
Architectes libéraux	100	5,3
Architectes salariés	36	1,9
<b>Architectes</b>	<b>136</b>	<b>7,2</b>
Bibliothécaires et cadres de la documentation, de l'archivage	81	4,3
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine	11	0,6
<b>Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation</b>	<b>92</b>	<b>4,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 894</b>	<b>100</b>

Champ : Ensemble des 1 894 emplois culturels, quel que soit le secteur d'activité de l'établissement, en Martinique.

Source : Insee, Recensement de la population 2010.

### Chronologie des temps forts de la politique culturelle 1959 :

Création du ministère de la Culture par André Malraux, nommé par le Général de Gaulle « ministre d'État, chargé des Affaires Culturelles ». 1972 : Création du Service Municipal de la Ville de Fort-de-France. L'exemple de la Ville Capitale a été suivi par de nombreuses autres communes qui se sont dotées soit d'offices municipaux de la culture, soit de Maison des jeunes et de la culture mettant en exergue une animation socioculturelle. 1974 : Création du Centre Martiniquais Action Culturelle (CMAC). 1981 : La Création de la Fête de la musique par Maurice Fleuret marque le lancement de grandes opérations de sensibilisation artistique et culturelle qui font l'objet de mobilisations médiatiques : La Fureur de lire, devenu Lire en Fête, les Journées du Patrimoine, ... 1982 : Une convention cadre énonce des orientations générales pour le développement de l'action culturelle, la démocratisation de la vie culturelle, la coordination des institutions et des initiatives. 1984 : Création de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Martinique. 1984 : Création de l'IRAVM. Depuis 1996 : la Fondation Clément mène des actions de mécénat en faveur des arts et du patrimoine culturel de la Caraïbe et de l'Océan indien. 1er décembre 2011 : Le Campus Caribéen des Arts (CCA) est une école régionale qui vise une vocation d'enseignement supérieur, de recherche et de professionnalisation pluridisciplinaire en Arts. Elle intègre l'IRAVM.



## MÉTHODOLOGIE

### Définition du champ statistique de la culture

La définition du champ statistique de la culture a fait l'objet de travaux européens de 2009 à 2011, après que les nomenclatures nationales (nomenclature d'activités françaises, NAF Rév. 2) et européenne (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, NACE Rév. 2) ont été rénovées en 2008. Sous l'égide d'Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, un groupe de travail européen (Task Force 1) a conçu la structure du nouveau cadre statistique européen constitué d'une trentaine d'activités culturelles.

### Liste des activités culturelles selon la NAF Rév. 2, 2008

#### Patrimoine

- 9101Z Gestion des bibliothèques et des archives
- 9102Z Gestion des musées
- 9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques

#### Livre et presse

- 5811Z Édition de livres
- 5813Z Édition de journaux
- 5814Z Édition de revues et périodiques
- 6391Z Agences de presse

#### Arts visuels

- 9003A Création artistique relevant des arts plastiques
- 9003B Autre création artistique
- 7420Z (p) Activités photographiques
- 7410Z Activités spécialisées de design

#### Architecture

- 7111Z Activités d'architecture (depuis le rattachement de l'architecture au ministère de la Culture)

#### Spectacle vivant

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

#### Audiovisuel / Multimédia

- 5911A Production de films et de programmes pour la télévision
- 5911B Production de films institutionnels et publicitaires
- 5911C Production de films pour le cinéma
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Édition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5821Z Édition de jeux électroniques
- 5920Z Édition d'enregistrements sonores
- 6010Z Édition et diffusion de programmes radio
- 6020A Édition de chaînes généralistes
- 6020B Édition de chaînes thématiques

#### Publicité

- 7311Z (p) Activités des agences de publicité (activité partiellement culturelle)<sup>14</sup>

<sup>14</sup> La publicité est une activité culturelle par son activité de conception qui fait appel à un potentiel de création artistique et culturelle. Les activités de marketing publicitaire ne sont pas retenues en tant qu'activités culturelles, cependant elles sont contenues dans la nomenclature statistique d'activités des agences de publicité (code NAF 73.11Z).



## Éducation / Formation

8552Z Enseignement culturel

### Liste des professions culturelles retenues (PCS-ESE-2003)

#### Artistes des spectacles

- 354b Artistes de la musique et du chant
- 354 Artistes dramatiques
- 354e Artistes de la danse
- 354f Artistes du cirque

#### Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

- 353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
- 353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
- 465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels
- 637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
- 227a Indépendants du spectacle 0 à 9 salariés

#### Professions des arts plastiques et des métiers d'art

- 354a Artistes plasticiens
- 465a Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration
- 465c Photographes
- 637b Ouvriers d'art
- 214e Artisans d'art

#### Professions littéraires

- 352a Journalistes (y compris rédacteurs en chef)
- 352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
- 353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)

#### Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation

- 351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine
- 352f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
- 425a Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

#### Les professeurs d'art

- 354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

#### Les architectes salariés

- 382b Architectes salariés
- 312f Architectes libéraux

## DÉFINITION :

**Postes annexes :** Dans le cas général, si la rémunération est inférieure à trois SMIC mensuels ou si la durée d'emploi ne dépasse pas 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est inférieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste annexe.

### Limites de l'étude

La profession utilisée est la « profession principale » c'est à dire celle qui est déclarée par l'individu au moment du recensement. Des difficultés peuvent apparaître parfois pour les professions artistiques (intermittence de l'emploi, multiplicité de l'employeur, ...). Selon les cas, l'enquête peut déclarer le métier qu'il juge le plus valorisant, celui qui lui assure le plus de revenus, celui auquel il consacre le plus de temps ou celui qui lui assure une protection sociale.

Le classement par profession se fait sur la base de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dans laquelle les professions du secteur culturel ne sont pas toutes parfaitement isolées mais regroupées dans certains cas avec d'autres profes-

sions du champ culturel (exemple : artistes dramatiques et danseurs) ou des professions de champs voisins (exemple : indépendants gestionnaires de spectacles et de services récréatifs, qui peut regrouper des gestionnaires de salles de cinéma, des directeurs de cirque, ... mais également, par exemple, des gérants de piscines).

### Un modèle de régression logistique

Le risque pour une personne exerçant un métier culturel de faire partie des 10 % des personnes les moins rémunérées est étudié selon certaines caractéristiques des individus, toutes choses égales par ailleurs, à partir d'un profil de référence. Dans ce décile tous les individus ont une rémunération inférieure à 10,35 €. À noter que le Smic horaire en 2011 est de 9,19 €.

- Population étudiée

Les individus exerçant un métier culturel que ce soit au sein du secteur culturel ou non.

- La variable expliquée

Premier décile

\* valeur à 0 de la variable pour les personnes qui font partie des 10 % des personnes les moins rémunérées.

\* valeur 1 de la variable pour les personnes qui ne font pas partie des 10 % des personnes les moins rémunérées

- Variables explicatives

L'âge (3 modalités - moins de 30 ans, 30 à 50 ans, plus de 50 ans), le sous-secteur d'activité (8 modalités présentées dans la définition du champ).

Le profil de référence du modèle de régression logistique est défini par les caractéristiques suivantes : un homme, âgé entre 30 et 50 ans et exerçant un métier culturel au sein des arts visuels.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

« 2000 emplois culturels en Guadeloupe », Dossiers régionaux, Insee, décembre 2010.

« Les emplois culturels en Haute-Normandie », Cahier d'Aval n° 88, novembre 2010.

« Conceptualisation statistique du champ de la culture », culture méthodes 2011-3, Deps, décembre 2011.

« Rapport de la Commission permanente sur l'emploi du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS), Rapport 2010-2011.

« Effectifs d'étudiants en 2011-2012 », Atlas régional, mars 2013.

« 1946-1996, Cinquante ans de départementalisation Outre-mer », sous la direction de Fred Constant et Justin Daniel, édition L' Harmattan.

« Démographie et économie des communes littorales des départements ultramarins Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion », Etudes et documents n° 75, novembre 2012.

Rapport général pour la Martinique, « Pour une Martinique performante, solidaire, responsable », États Généraux de l'Outre-mer, 2009 (consultable sur le site de l'Observatoire de l'Outre-mer ; p.74).

<http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article66>.

[http://www.gensdelacaraibe.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=4738&Itemid=137](http://www.gensdelacaraibe.org/index.php?option=com_content&view=article&id=4738&Itemid=137).

Pour tout renseignement statistique



[www.insee.fr/guadeloupe](http://www.insee.fr/guadeloupe)  
[www.insee.fr/guyane](http://www.insee.fr/guyane)  
[www.insee.fr/martinique](http://www.insee.fr/martinique)

Insee-contact@insee.fr  
 0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU

Rédactrice en chef : Sophie CÉLESTE

Fabrication : Nadia LUCE